



Séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2014

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue à la Maison Halcro (539 Main), le 6 décembre 2014.**

**PRÉSENCES**

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5

Mme Catherine Haulard, directrice générale  
M. Vincent Maranda, greffier

**ABSENCE :**

Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6
--------------	---	------------------------------------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 09h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**No : R3733-2014**

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer  
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 6 décembre 2014 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADHÉSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**No : R3734-2014**

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer  
Il est résolu:**

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 26 novembre 2014;



Séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2014

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE POUR L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU (\$1) ET UNE SERVITUDE**

**No : R3735-2014**

ATTENDU QUE la société 9184-7186 Québec Inc. a déjà procédé à l'installation d'un réservoir d'eau et ses accessoires de raccordement sur et sous une portion du lot numéro 1 834 042 du Cadastre du Québec, registre de Vaudreuil, dans la Ville d'Hudson;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'Hudson et de ses opérations municipales de devenir propriétaire dudit réservoir d'eau et des accessoires de raccordement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg**

**Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer**

**Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson accepte le transfert gratuit de la société 9184-7186 Québec Inc. du réservoir d'eau et de ses accessoires de raccordement que la société a installé sous le lot 1 834 042 du Cadastre du Québec, en la Ville d'Hudson;

QUE la société crée une servitude réelle et perpétuelle en faveur du lot numéro 1 834 042 du Cadastre du Québec, en la Ville d'Hudson, soit sur la rue Main, aux fins de :

- 1) Un droit de passage piétonnier, pour véhicules de toutes sortes et équipements;
- 2) L'exploitation, entretien, les travaux de réparations, l'utilisation du réservoir d'eau et de ses accessoires de raccordement et son remplissage;
- 3) Enlever et disposer de tout obstacle susceptible d'entraîner des dommages ou qui pourraient entraver l'exercice de ladite servitude.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le maire Ed Prévost et la directrice générale Catherine Haulard sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Hudson tous les actes nécessaires aux termes et conditions des projets soumis et déjà approuvés avec tous changements qu'ils jugent nécessaire (l'approbation de la Ville d'Hudson étant établie de façon concluante par sa signature), ainsi que tout autre document, par écrit ou entente, selon le cas, nécessaire ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucun citoyen présent.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Ayant disposé de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 09h25.

---

**Ed Prévost**  
Maire

---

**Vincent Maranda**  
Greffier